

Le grain

réserves de maïs. Le Marché commun européen dans une certaine mesure fait concurrence au Canada. Les États-Unis subventionnent leurs agriculteurs. Certains états demandent \$2 le boisseau, mais les pays européens versent encore plus. A l'heure actuelle, la France vend sur le marché international presque autant de blé que le Canada. Quand on envisage tous ces secteurs, on mesure l'ampleur du défi à relever. La motion proposée par mon collègue représente donc une solution importante à certains des problèmes auxquels nous aurons peut-être à faire face.

• (1710)

Je me permettrai de rappeler les années où l'on a appliqué le programme de réduction des stocks de blé dans l'industrie agricole. Tout particulièrement dans l'ouest du Canada, bien que la situation ait sans doute été la même dans tout le pays, le programme appliqué par Otto Lang à la production des céréales dans l'Ouest a amené des agriculteurs à abandonner la production. Le programme a eu de graves répercussions sur tout le pays. Je tiens à faire remarquer à la chambre et à tous les Canadiens qu'il importe d'assurer la stabilité de l'économie agricole canadienne, et il est essentiel que nous prenions des mesures positives. C'est ce que tente de faire le parti progressiste conservateur à la Chambre aujourd'hui en proposant une motion qui réclame un prix minimum stable de \$7 le boisseau de blé. Ce prix se situe dans les limites du possible, ainsi les agriculteurs réussiront à assumer leurs coûts de production et à rester en affaires.

Depuis 1930 jusqu'à nos jours, je ne pense pas qu'on puisse trouver une période aussi difficile que celle qui nous attend dans un avenir immédiat. La hausse des tarifs de transport à elle seule compromettra les chances de l'agriculteur de soutenir la concurrence sur le marché international. Les coûts de production, je l'ai déjà dit, constitueront un facteur crucial. Je me contenterai de mentionner à cet égard les hausses de prix du carburant. Les agriculteurs paient environ 62 à 70c. le gallon en taxes fédérales. Par exemple, l'agriculteur exploitant une terre de taille moyenne et qui consomme 10,000 gallons d'essence ou de gazole paiera environ \$6,000 en taxes sur ce carburant. Ce montant permettrait de faire transporter une forte quantité de céréales. Il importe que le gouvernement, et plus particulièrement les ministres des Transports et de l'Agriculture (M. Whelan), examinent sérieusement leur politique agricole en ce qui concerne le prix des céréales au Canada et aussi le tarif-marchandises.

Je soutiens devant la Chambre et les Canadiens que les agriculteurs n'ont pas les moyens de payer les hausses exorbitantes de tarif que le ministre a proposées de leur imposer ces derniers jours à Winnipeg. Ces hausses sont carrément inacceptables. Absolument rien dans la politique que le ministre a annoncée à Winnipeg la semaine dernière ne protège les agriculteurs. Mais les sociétés ferroviaires soutirent de l'argent aux agriculteurs, ainsi qu'à l'État fédéral qui à coups de subventions de 600 millions de dollars et plus leur garantit un programme drôlement bien financé. Et sans compter les gouvernements provinciaux avec la Commission canadienne du blé et ce même gouvernement fédéral qui mettent des wagons-trémies à leur disposition: tout un programme qu'on leur destine.

Voilà qui rappelle combien est important le problème que nous tâchons de résoudre aujourd'hui: l'établissement d'un prix minimal pour les grains.

J'aimerais revenir au sujet auquel j'ai brièvement fait allusion tout à l'heure. Ce sujet revêt beaucoup d'importance pour l'ensemble de notre politique agricole et surtout pour l'avenir de la céréaliculture. Je parle du marché international. Jamais autant qu'aujourd'hui une convention internationale sur le commerce du blé n'a eu d'importance. Nous en sommes rendus maintenant au point où le financement de l'agriculture à même les deniers publics dans le monde est une source de problèmes pour les agriculteurs. Je voudrais que le gouvernement et le ministre responsable sachent bien, et j'en ai déjà parlé dans une question que j'ai posée au premier ministre (M. Trudeau), qu'on connaît mal la situation des agriculteurs de l'Ouest parce qu'ils ne sont pas représentés à la Chambre. Le premier ministre a répondu que nous ne représentions pas l'Ouest du Canada, que c'étaient les Libéraux. Je me demande dans quelle mesure. Mais je mets le gouvernement au défi de contredire les faits que mon collègue, le député de Kindersley-Lloydminster a avancés et les propos qu'il a tenus; il a dit en effet qu'il faudrait examiner plus à fond cette question du prix minimal pour voir s'il ne faudrait pas adopter la motion dont nous sommes saisis. On fournirait ainsi aux agriculteurs un mécanisme de base qui leur garantirait \$7 le boisseau.

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre, je vous prie. Conformément à l'article 24(2) du Règlement, je dois interrompre les délibérations.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES— PROJETS DE LOI PUBLICS

[Traduction]

Le président suppléant (M. Corbin): Y a-t-il unanimité pour que tous les projets de loi publics jusqu'au n° 467 restent au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

LE CODE CRIMINEL LA LOI SUR LA PREUVE AU CANADA

MODIFICATION CONCERNANT LES INFRACTIONS CONTRE LES DROITS DE PROPRIÉTÉ RELATIFS AUX ORDINATEURS

L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe) propose: Que le projet de loi C-667, tendant à modifier le Code criminel et la loi sur la preuve au Canada en ce qui concerne les infractions contre les droits de propriété relatives aux ordinateurs, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

—Les députés qui ont eu l'occasion de lire la récente décision prise par le CRTC sur la question du contenu canadien dans les émissions de radiodiffusion ont certainement remarqué la position minoritaire adoptée par deux des commissaires, MM. Grace et Gagnon. Ceux-ci estiment que le CRTC oublie, dans son application de la loi, de tenir compte des progrès de la technologie.

Ce n'est là qu'un des nombreux cas où la législation est à la traîne de l'évolution technologique. C'est loin d'être un cas